

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JANVIER 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 23 janvier à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 9 avril 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Véronique HERAUD, Peggy LUTON, Dominique BAESJOU, Annick DEVAUD-CHARLES et Virginie CANARD ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Alain CLEMENT, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etait absente : Madame Emmanuelle CURRAN

Secrétaire de séance : Madame Dominique BAESJOU.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage à Jean BAUDOIN, décédé le 17 janvier dernier :

Jean était une figure du Conseil Municipal. Il a été élu pendant 30 ans de 1971 à 2001 et a été 2^{ème} Adjoint de 1983 à 1995 puis 1^{er} Adjoint de 1995 à 2001. Il a beaucoup donné de son temps et de son énergie pour le village et ses habitants.

L'ensemble du Conseil Municipal observe une minute de silence.

Monsieur le Maire indique qu'il sera présent, ainsi que Monsieur PALITO et certains agents communaux, à la crémation de Jean BAUDOIN qui aura lieu demain.

Il propose ensuite que 2 questions soient ajoutées à l'ordre du jour :

- Séjour à la neige de l'ALSH – Tarifs et temps de travail
- Camping – Rectification erreur de date et ajout tarifs tentes XL

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018.

2 - FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2019

Compte tenu des engagements pris, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour la 7^{ème} année consécutive, l'autofinancement dégagé au budget étant suffisant à la réalisation des projets 2019.

Il rappelle la philosophie suivie, à savoir ne pas augmenter les taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat ni contracter de nouveaux emprunts et assurer les investissements par l'autofinancement. Il ajoute que cette ligne de conduite amène à des arbitrages budgétaires sur les projets des Adjointes, arbitrages qui ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires de décembre 2018.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime fixe les taux 2019 de fiscalité locale directe comme suit :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	10,54 %
Taxe sur le foncier bâti	16,05 %
Taxe sur le foncier non bâti	23,99 %

3 – BUDGETS PRIMITIFS 2019

3.1 – COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2019 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
011	Charges à caractère général	490 000
012	Charges de personnel	1 185 600
014	Atténuations de produits	60 000
65	Charges de gestion courante	196 600
66	Charges financières	108 500
67	Charges exceptionnelles	3 000
68	Provisions	265 000
023	Virement à l'investissement	450 500
	TOTAL DEPENSES	<u>2 759 200</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
013	Atténuations de charges	15 000
70	Ventes de produits & services	131 400
73	Impôts et taxes	1 954 100
74	Dotations et subventions	462 300
75	Autres produits de gestion	196 300
77	Produits exceptionnels	100
	TOTAL RECETTES	<u>2 759 200</u>

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	BP 2019 (€)
Dépenses	250 200
Recettes	141 000

Opérations d'ordre

	BP 2019 (€)
Dépenses	0
Recettes	450 500

Opération 1002 – Matériel service technique

	BP 2019 (€)
Dépenses	28 000
Recettes	0

Opération 1003 – Matériel service administratif

	BP 2019 (€)
Dépenses	10 000
Recettes	0

Opération 1004 – Matériel divers services

	BP 2019 (€)
Dépenses	21 400
Recettes	0

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	BP 2019 (€)
Dépenses	47 000
Recettes	0

Opération 1006 – Travaux de VRD

	BP 2019 (€)
Dépenses	219 200
Recettes	0

Opération 1007 – Plages

	BP 2019 (€)
Dépenses	5 000
Recettes	0

Opération 1008 – Travaux SDEER

	BP 2019 (€)
Dépenses	7 000
Recettes	0

Opération 12 – ALSH

	BP 2019 (€)
Dépenses	3 700
Recettes	0

Résultat général de la section d'investissement

	BP 2019 (€)
Dépenses	591 500
Recettes	591 000

Monsieur le Maire conclut en précisant que les résultats cumulés au 31 décembre 2018 seront intégrés au moment du budget supplémentaire dont le vote est prévu en mars 2019.

3.2 – ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES – BUDGET PRIMITIF 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Bâtiments agricoles » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
011	Charges à caractère général	1 290
66	Charges financières	540
023	Virement à l'investissement	4 870
	TOTAL DEPENSES	6 700

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
70	Ventes de produits et services	6 700
	TOTAL RECETTES	6 700

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
16	Capital des emprunts	4 870
	TOTAL DEPENSES	4 870

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
021	Virement du fonctionnement	4 870
	TOTAL RECETTES	4 870

Monsieur le Maire explique que ce budget devra être modifié en cours d'année afin d'assurer d'importants travaux sur la structure du bâtiment qui se voile.

Ces travaux donneront lieu à une consultation mais leur financement pose question et deux solutions peuvent être envisagées :

1 – on condamne le bâtiment et on en arrête la location

2 – on finance les travaux par emprunt avec reprise du capital restant dû sur le prêt en cours et soit on répare, soit on démolit et on reconstruit.

A la proposition de Monsieur CLEMENT d'intégrer ce budget annexe à celui de la Commune, Monsieur le Maire explique qu'il est indispensable de mettre en exergue la politique communale en faveur des professionnels de l'agriculture par un budget spécifique.

3.3 - ECOTAXE – BUDGET PRIMITIF 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Ecotaxe » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
011	Charges à caractère général	18 700
012	Charges de personnel	10 900
65	Charges de gestion courante	10 000
023	Virement à l'investissement	18 620
042	Opérations d'ordre	1 780
	TOTAL DEPENSES	<u>60 000</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
73	Dotation Ecotaxe CDC	60000
	TOTAL RECETTES	<u>60000</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
20	Immobilisations incorporelles	4 700
21	Immobilisations corporelles	15 700
	TOTAL DEPENSES	<u>20 400</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
021	Virement du fonctionnement	18 620
010	Opérations d'ordre	1 780
	TOTAL RECETTES	<u>20 400</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF a commencé l'élagage préalable aux travaux d'aménagement de l'arrière plage des Prises et Monsieur BERTHELOT précise que les principaux fournisseurs du budget « Ecotaxe » sont l'ONF et AI17.

3.4 - ZONE DE MOUILLAGES – BUDGET PRIMITIF 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Zone de mouillages » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
011	Charges à caractère général	17 100
65	Charges de gestion courante	100
67	Charges exceptionnelles	400
023	Virement à l'investissement	400
	TOTAL DEPENSES	<u>18 000</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
70	Ventes de produits et services	18 000
	TOTAL RECETTES	<u>18 000</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
16	Emprunts et dettes	1 000
	TOTAL DEPENSES	<u>1 000</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
021	Virement du fonctionnement	400
16	Emprunts et dettes	600
	TOTAL RECETTES	<u>1 000</u>

Monsieur le Maire met en avant l'absence de marge dégagée par le budget de la zone de mouillages avec des recettes divisées par 2 en quelques années et explique que les opérations de désenvasement ne peuvent être financées par emprunt car il s'agit d'un simple entretien courant.

Monsieur BERTHELOT ajoute qu'un projet est en cours de réflexion sur l'avenir de la zone et dans l'attente de la position des services de l'Etat sachant que la réflexion sera élargie à l'ensemble de la zone, bassin d'optimists et arrière plage compris. Il ajoute que le fait que le bassin se vide préjudiciable pour les finances de ce budget annexe mais facilitateur dans le cadre d'un désenvasement.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet ne pourra vraiment avancer qu'après la réalisation des digues du PAPI et que leur impact sur le site n'est pas vraiment connu.

Monsieur BERTHELOT conclut en indiquant que dans l'immédiat, l'entretien est orienté vers le chenal uniquement.

4 - TABLEAU DES EFFECTIFS SAISONNIERS 2019 POUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE, DU CAMPING MUNICIPAL ET DE L'ECOTAXE

Comme chaque année, afin de faire face au surcroît de travail généré par la saison touristique, il est proposé de renforcer les équipes par des agents saisonniers, tant pour le camping municipal que pour les services communaux et le budget de l'Ecotaxe.

Il donne les précisions suivantes concernant deux postes qui ne seront pas automatiquement pourvus, à savoir :

- un ATPM 4 mois est envisagé sous réserve pour que des patrouilles puissent être assurées avec la gendarmerie en début de nuit, ce qui permettrait également de ne pas avoir recours à une société de surveillance dont le travail n'a pas été vraiment satisfaisant en 2018 ;
- un agent d'animation 6 mois pour assurer la coordination des animations et y être présent pour gérer les imprévus, mais également pour soit apporter une aide à la bibliothèque, soit assurer le remplacement hebdomadaire du placier.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sachant que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets concernés, le Conseil Municipal unanime fixe le tableau des effectifs saisonniers comme suit pour l'année 2019 :

QUALIFICATION	AFFECTATION	DUREE MAXI
1 placier	Marché	6 mois
1 adjoint administratif	ATPM	6 mois
1 adjoint administratif	ATPM	4 mois
1 adjoint administratif	ATPM	3 mois
3 adjoints techniques	Service technique	6 mois
1 adjoint d'animation	ALSH	2 mois
1 agent d'animation	Animation	6 mois
1 agent polyvalent	Camping	6 mois
1 agent technique « toutes mains »	Camping	8 mois
2 adjoints techniques	Plages et arrières plages	2 mois

5 - CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que, depuis l'arrivée de la gérante du camping municipal « Le Rémondeau » en 2008, le chiffre d'affaires annuel est passé de 312 155.06 € à 597 554.48 €, soit presque le double (+ 91,42 %).

Il ajoute que cette évolution est certes due à la responsable mais également à l'investissement des équipes pour assurer aux campeurs un service de grande qualité les incitant à revenir les années suivantes.

Il indique également que le camping étant affilié à l'assurance chômage pour les agents de ce service à caractère industriel et commercial dépendant de la convention collective de l'hôtellerie de plein air, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat décidée par le gouvernement peut leur être appliquée.

Considérant que les trois agents permanents, contrairement à la régisseuse du camping, ne sont pas intéressés au chiffre d'affaires et que leur rôle dans le succès de l'équipement est indéniable, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à chacun de ces trois agents une prime exceptionnelle de 700 € exonérée de l'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

Monsieur BERTHELOT remercie l'Assemblée délibérante pour les agents du camping.

6 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION STATUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-20 et L. 5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2018,

Vu la délibération n°122 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 portant sur la modification statutaire de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Considérant que la Communauté de Communes de l'île de Ré exerce, au titre des compétences optionnelles, la compétence relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Considérant que cette compétence relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement se décline en 9 points, à savoir :

- 1^{er} alinéa : Perception de l'écotaxe versée par le département de la Charente-Maritime,
- 2^{ème} alinéa : Soutien financier aux actions de protection, d'entretien et de gestion des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré, notamment celles portées par l'ONF,
- 3^{ème} alinéa : Etudes et inventaires liés à la préservation des espaces naturels,
- 4^{ème} alinéa : Contribution à l'entretien et à la restauration du cordon dunaire,
- 5^{ème} alinéa : Animation de la concertation entre les acteurs des marais,
- 6^{ème} alinéa : Gestion du domaine relevant du Conservatoire du Littoral,
- 7^{ème} alinéa : Entretien paysager des chemins communaux qualifiés d'intérêt communautaire,
- 8^{ème} alinéa : Actions de sensibilisation et d'éducation de tous publics à l'environnement intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré,
- 9^{ème} alinéa : Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie : construction, entretien et exploitation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque sur les parcelles et

les bâtiments propriétés de la Communauté de Communes et revente de l'électricité ainsi produite,

Considérant que les services de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré établissent des plans de gestion des espaces naturels qui prévoient la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de ces espaces dont la mise en œuvre pourra nécessiter notamment de signer des conventions de gestion avec divers propriétaires,

Considérant qu'il est nécessaire d'élargir les compétences de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré en matière d'intervention dans les milieux naturels au-delà des propriétés du Conservatoire du Littoral,

Il est proposé de modifier l'intitulé de l'alinéa 6 du 1^{er} groupe des compétences optionnelles de la Communauté de Communes par substitution des termes suivants :

- Actions de restauration, d'entretien, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré notamment dans le cadre de conventions de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à de se prononcer favorablement sur la modification des statuts communautaires telle qu'elle lui a été présentée.

Monsieur le Maire indique que la raison de cette modification réside dans la nécessité de se substituer à l'ONF pour le financement des travaux nécessaires sur ses propriétés et que cette compétence pourra également être exercée par convention avec d'autres organismes, voir avec des privés à la condition expresse de l'existence d'un véritable intérêt général.

Aux interrogations de Monsieur PALITO, il précise que l'aménagement des Prises n'entre pas dans ce cadre car les travaux de valorisation et de protection de ce site ont débuté, ni ceux du futur bassin pluvial car il ne s'agit pas en l'occurrence de travaux de valorisation et de protection d'un site naturel.

7 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui indique que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) s'étant achevé le 31 décembre 2017, les services de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ont adressé un courrier en date du 6 décembre 2018 par lequel il est proposé de procéder à son renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Elle donne les explications suivantes.

L'élaboration du CEJ repose sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale du territoire afin de faire émerger un projet local global prioritaire, adapté aux besoins des enfants et des jeunes, centré sur une fonction d'accueil.

Le diagnostic élaboré dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) avec les partenaires au cours du 1^{er} trimestre 2018 a permis de dégager des tendances qui ont conduit à poser un certain nombre de questions, à repérer les points forts et les points faibles, à analyser l'adéquation entre l'offre et les besoins et à confronter celle-ci aux potentialités du territoire.

Ainsi les nouvelles orientations du PEL élaborées en partenariat avec les acteurs locaux ont été validées par les membres du Bureau le 28 mai 2018. Elles sont au nombre de 5 et se déclineront en 15 objectifs principaux puis en actions concrètes en faveur des enfants, jeunes et familles rétais :

- Renforcer la communication
- Développer les actions pré-ados et ados
- Accompagner les familles dans leur fonction éducative
- Renforcer la dynamique et la qualité au sein des structures petite enfance et enfance
- Favoriser l'épanouissement des enfants, leur réussite scolaire et éducative

La signature du nouveau contrat aura pour objectif de poursuivre une action sociale dynamique en faveur des familles grâce au soutien financier de la CAF.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte le projet de contrat proposé par la CAF et charge Monsieur le Maire de signer ledit Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018 – 2021.

Monsieur le maire précise que la Communauté de Communes organise demain un réunion d'étude des besoins sociaux insulaires et que c'est monsieur BROCHARD qui y représentera la Commune.

8 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 17 décembre 2015.

L'article L151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la Commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le projet de PADD du PLUi de l'île de Ré a été débattu dans les Conseils Municipaux du 7 au 16 mars 2017, puis en Conseil Communautaire le 23 mars 2017, afin de respecter la date butoir du 27 mars 2017 au-delà de laquelle les Plans d'Occupation des Sols devenaient caducs en l'absence de débat du PADD du PLUi.

La procédure d'élaboration du PLUi de l'île de Ré a ensuite été suspendue d'avril 2017 à mai 2018 dans l'attente de l'approbation des Plans de Prévention des Risques Naturels de l'île de Ré. Pendant cette période de suspension, le diagnostic du PLUi a été mis à jour,

Près de 2 ans après le premier débat du PADD, il apparaît nécessaire de compléter et d'illustrer ce document par des éléments du diagnostic mis à jour, notamment cartographiques.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD complété et illustré, doivent être soumises au débat des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD construit autour de trois thématiques :

- conforter la vie à l'année et répondre aux besoins des habitants actuels ou futurs
- établir un équilibre entre développement et protection de l'environnement
- préserver l'identité rétaise et les patrimoines naturel, paysager et architectural

qui sont déclinées en 18 orientations et 95 objectifs.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Chacune des 18 orientations sont détaillées.

Au vu de l'orientation 7 « Des activités primaires durables et diversifiées », Monsieur BERTHELOT regrette l'absence de cartographie des activités liées à la mer (saliculture, conchyliculture, ...) alors qu'une étude avait été menée en ce sens.

Monsieur le Maire répond qu'aucun consensus des propriétaires ne s'étant dégagé, la carte en question est encore en discussion.

Monsieur BERTHELOT craint que si ces activités n'apparaissent pas dans le PADD, il y a un risque certain pour l'occupation et l'utilisation professionnelles des marais.

Monsieur le Maire explique que le règlement a prévu une zone Ao en pastillage pour les établissements ostréicoles mais que le marais est, par définition, classé en zone naturelle sachant que le règlement en définira les différents usages.

Monsieur BERTHELOT rétorque que les professionnels sont déjà soumis à de multiples contraintes et qu'aucune évolution de leurs outils de travail ne sera possible s'il n'est rien prévu en ce sens. Il ajoute que le poids économique de l'activité ostréicole est au moins aussi important que celui de l'agriculture sur l'île de Ré.

En accord avec cette constatation, considérant que les marais ne doivent pas être totalement sanctuarisés et qu'il convient de permettre aux professionnels d'adapter leurs outils de travail aux différentes normes qui s'imposent à eux, le Conseil Municipal demande que l'orientation 7 soit complétée par « Définir les espaces naturels pouvant être destinés aux activités primaires ».

D'une façon générale, Madame HERAUD regrette que les détails des orientations soit parfois en totale contradiction avec les grands objectifs du PADD, notamment celui de conforter la vie permanente.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et demande :

- que l'orientation 7 « Des activités primaires durables et diversifiées » soit complétée par la prise en compte « des espaces naturels pouvant être destinés aux activités primaires, notamment ostréiculture, saliculture, ... »
- que les nombres de mouillages forains non règlementés apparaissant sur la carte de l'orientation 9 « Nautisme » soit rectifiés : 20 mouillages à La Moulinatte et 40 à Nouralène.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

9 – SEJOUR A LA NEIGE DE L'ALSH – TARIFS ET TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui informe le Conseil Municipal que l'ALSH organise avec la Communauté de Communes un séjour à la neige à Arette du 16 au 22 février prochains.

Les coûts de transport étant pris en charge par la Communauté de Communes, les frais restant à payer par la Commune s'élèvent à 4 020,60 € sur lesquels il est envisagé de demander une participation aux familles qui serait fonction du quotient familial, à savoir :

Quotient familial	Forfait séjour	ALSH	Total demandé
0 à 400 €	105 €	40 €	145 €
401 à 800 €	120 €	44 €	164 €
801 à 1500 €	135 €	48 €	183 €
1501 € et plus	150 €	52 €	202 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte les propositions de tarifs ci-dessus.

Madame LUTON précise que la CAF participe à ce séjour à raison de 10 € par enfant et par jour et qu'en cas de difficulté, les familles pourront saisir le CCAS.

Elle indique également que la structure s'est organisée pour ne pas avoir besoin d'un animateur remplaçant au centre et ajoute qu'en raison de cette activité, un seul mini camp sera organisé cet été.

Madame LUTON poursuit en indiquant que du fait des obligations réglementaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, c'est-à-dire les taux d'encadrement et les obligations pédagogiques (applicables sans dérogation pour la sécurité de tous), il est nécessaire d'aménager le temps de travail des animateurs participant à ce séjour en applicable la dérogation rendu possible par le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement

du temps de travail dans la fonction publique qui stipule qu'il « peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent. »

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'aménager comme suit le temps de travail des animateurs durant le séjour à Arette du 16 au 22 février 2019.

	Samedi 16	Dim 17	Lundi 18	Mardi 19	Mercr 20	Jeudi 21	Vendr 22	Total
Animateur 1	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	77 h
		3 h de nuit		3 h de nuit		3 h de nuit		9 h
Animateur 2	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	77 h
	3 h de nuit		3 h de nuit		3 h de nuit		3 h de nuit	12 h

Ainsi que le plan de compensation suivant :


- ✓ Animateur 1 : Titulaire BAFD
 - Intégration de 66 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 11 heures de dimanche rémunérées en tant que telles ;
 - 9 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 2 : Titulaire BAFA
 - Intégration de 66 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
 - 11 heures de dimanche rémunérées en tant que telles ;
 - 12 heures de nuit rémunérées en tant que telles.

Madame LUTON salue l'engagement de l'ensemble de l'équipe d'animation.

10 – TARIFS CAMPING – RECTIFICATION ERREUR ET AJOUT TARIFS TENTE XL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique qu'une erreur s'est glissée dans les tarifs 2019 du camping municipal « Le Rémondeau » votés le 7 novembre 2018. En effet la date de fin de haute saison pour la location des mobil-homes est le 31 août et non le 3 août comme voté précédemment.

D'autre part, il explique qu'une nouvelle tente cabanon pouvant accueillir 5 personnes au lieu de 4 vient d'être acquise et propose d'en fixer les tarifs afin qu'elle puisse être mise à la location au plus tôt.

	<p style="text-align: center;"><u>2019</u></p> <p style="text-align: center;">04/05 au 15/06</p> <p style="text-align: center;">14/09 au 13/10</p>	<p style="text-align: center;"><u>2019</u></p> <p style="text-align: center;">06/04 au 04/05 (Vacances de pâques)</p> <p style="text-align: center;">15/06 au 06/07</p>	<p style="text-align: center;"><u>2019</u></p> <p style="text-align: center;">06/07 au 20/07</p> <p style="text-align: center;">24/08 au 14/09</p>	<p style="text-align: center;"><u>2019</u></p> <p style="text-align: center;">20/07 au 24/08</p>
<p>La semaine (1 Woche/ 1 week) (Max. 5 personnes)</p>	<p style="text-align: center;">387€</p>	<p style="text-align: center;">519.40€</p>	<p style="text-align: center;">605€</p>	<p style="text-align: center;">709.00€</p>
<p>1 nuitée (min 2 nuits hors saison)</p>	<p style="text-align: center;">63€</p>	<p style="text-align: center;">90€</p>		
<p>Supplément chien (max. 7 kg)/ nuit</p>	<p style="text-align: center;">6.50€</p>	<p style="text-align: center;">6.50€</p>	<p style="text-align: center;">9.00€</p>	<p style="text-align: center;">9.00€</p>
<p style="text-align: center;">FORFAITS WEEKEND PONT :</p> <p style="text-align: center;">3 nuits 270€ / 4 nuits 300€ (5 pers)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19/04 au 23/04 (Pâques) • 27/04 au 01/05 • 04/05 au 08/05 • 30/05 au 02/06 (ascension) 				

- 07/06 au 11/06 (pentecôte)

FRAIS DE RESERVATION : 15€

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de rectifier l'erreur de date sur les tarifs de mobil-homes et d'ajouter les tarifs de location des tentes XL tels que proposés.

11 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

11.1 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 28 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui expose les travaux de la Commission « Grands travaux » du 28 novembre 2018.

1. CIMETIERE

1.1 Gestion des concessions

L'opération 2015-2017 de reprise de concessions est aujourd'hui terminée. Elle a été validée en juin 2018 et l'enlèvement des signes de reconnaissance a été réalisé en septembre (effacement des noms et évacuation des pots, des plaques, des fleurs artificielles, ...). Les bornes de repérages de couleur seront prochainement installées. Ce sont des bornes de type géomètre dont le code couleur indique si la concession est reprise et libre ou non, si elle est en cours de reprise, ...

Une nouvelle opération a été lancée en octobre et la procédure devrait aboutir en novembre 2021. Elle concerne 28 concessions.

Dans la partie ancienne du cimetière, un certain nombre de concessions sont en très mauvais état avec parfois des stèles et des pierres tombales dangereuses. Ces concessions ont été achetées ou conservés par des familles mais ne sont pas encore utilisées et certaines ont l'air abandonné. Il est nécessaire de sensibiliser les familles sur l'obligation d'entretien des concessions ; un 1^{er} courrier a donc déjà été adressé à une douzaine de personnes ayant acquis un emplacement entre 2002 et 2012.

A ce jour, une trentaine de concessions ont été vendues à l'avance et 12 personnes sont encore sur liste d'attente. La Commission se demande s'il est judicieux de continuer à attribuer des concessions à l'avance dans le cimetière sachant que ce n'est pas le cas pour les

cases de colombarium. Sur proposition de Madame TURBE, il paraît possible de continuer mais en ajoutant une clause d'obligation de remise en état de la concession dans un délai maximum de 2 ans en ajoutant cette règle au règlement du cimetière.

1.2 Travaux 2018-2019

2018 a permis de créer 9 nouvelles cases de colombarium et de préparer 6 caveaux neufs et 1 ancien.

Le programme 2019 de préparation de concessions va être défini.

A noter que certaines cases du 1^{er} colombarium ne sont pas encore utilisées, contrairement au second.

Seule une cavurne reste disponible sur les 4 réalisées il y a 2 ans : il faut donc prévoir d'en créer 3 ou 4 en 2019.

Avec les travaux du parking des Lilas, les sanitaires sont définitivement fermés depuis le 15 novembre et un fourreau a été mis en attente pour l'automatisation à venir du portail du cimetière.

La rénovation de l'ossuaire n'est pas totalement terminée : reste la reprise de couverture prévue cet hiver. Préparer un second ossuaire devient impératif. Il pourrait être installé dans les anciens WC sachant que ce petit bâtiment serait également utile pour l'affichage et/ou le stockage de matériels (poubelles par exemple). Après réflexion la Commission opte pour un second ossuaire « en pleine terre » (plus facile, moins cher et évolutif) et les travaux pourraient se dérouler parallèlement à la remise en état des concessions reprises.

Le bâtiment qui abrite le corbillard reste un problème quand à son devenir. Pour estimer son état, il va être indispensable de tailler une partie de la haie de l'allée.

1.3 Agrandissement du cimetière

Ce dossier a pris 6 mois de retard dus au déplacement des matériaux du service technique du terrain de Thomazeau à la nouvelle plateforme des ateliers ; l'espace devrait être complètement libre début 2019 sachant que les pavés, pierres tombales et matériaux de voirie sans utilité seront évacués par l'entreprise COLAS, actuellement chargée des travaux de voirie sur la Commune.

L'étude d'agrandissement du cimetière sera donc lancée en 2019 pour pouvoir installer au plus tôt un jardin du souvenir conforme à la réglementation et peut-être un nouvel ossuaire.

1.4 Tarifs 2019 du cimetière

Après discussion, les tarifs 2019 à proposer au conseil Municipal sont arrêtés comme suit (en rouge les modifications par rapport à 2018) :

CIMETIERE	Tarif 2018	Tarif 2019
Concession 2m ² - 30 ans	460,00 €	500,00 €
Concession 2m ² - 50 ans	610,00 €	650,00 €
Concession 1m ² - 30 ans	230,00 €	250,00 €
Concession 1m ² - 50 ans	305,00 €	325,00 €
Caveau 2 places 100x200	2100,00 €	2100,00 €
Cavurne 60x60 - emplacement 1m ²	350,00 €	350,00 €
Dépôt temporaire 15 jours	Gratuit	Gratuit
Caution dépôt temporaire 6 mois maximum	1500,00 €	1500,00 €
Revente monument ancien en pierre pour une concession simple (forfait)	300,00 €	Supprimé
Revente monument ancien en pierre pour une concession double (forfait)	600,00 €	Supprimé
Revente caveau ancien en pierre, sur concession simple, avec ou sans monument		500,00 €
Revente caveau ancien en pierre, sur concession double, avec ou sans monument		1 000,00 €
COLOMBARIUM		
Case 30 ans	815,00 €	815,00 €
Location temporaire pour 1 an	100,00 €	100,00 €
VACATION DE POLICE	25,00 €	25,00 €

2. TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

2.1 Salle des associations

Le parquet est poncé et la vitrification est au séchage pour une utilisation possible dès le 1^{er} décembre.

Les luminaires extérieurs doivent être remplacés par les équipes techniques.

Il est envisagé de transformer le sanitaire extérieur qui est condamné en local de stockage pour notamment les poubelles.

La peinture intérieure est à prévoir pour 2019.

A ce sujet, Madame BAESJOU propose de prévoir un éclairage moins agressif, voire modulable, pour mettre en valeur la fresque qui fait le tour de la salle.

2.2 Ecole et ALSH

Les travaux de menuiserie, serrurerie et peinture sont commandés mais pas encore réalisés. La façade de l'école se fera vraisemblablement en février si la météo le permet et l'arrière du bâtiment est à envisager pour 2019.

2.3 Atelier municipal

Les travaux extérieurs du dépôt ne sont pas tout à fait terminés ; il reste les têtes de mur extérieur à adapter pour la pose du portail coulissant.

2.4 Logement de la poste

Après une 1^{ère} réunion de travail le 7 novembre dernier avec les entreprises retenues, les travaux débuteront en décembre pour une livraison prévue en mai 2019.

Monsieur PALITO précise que :

- les travaux de l'école et de l'ALSH sont en cours
- ceux de l'atelier sont actuellement au point mort
- la réhabilitation du logement de la poste a pris une semaine de retard mais que la date prévisionnelle de livraison devrait être respectée

3. PROJETS 2019

- *Bâtiment du terrain du Ventoux : l'analyse des offres est en cours et les travaux devraient débuter début 2019.*
- *Sanitaires du square*
- *Couverture de la partie ancienne de la base nautique*
- *Aménagement des postes de travail de l'urbanisme et du futur technicien*
- *Travaux d'accessibilité de l'église conformément à l'AD'AP définie*
- *Réhabilitation de la sacristie*

A ce sujet, Monsieur TURBE souhaite qu'un entretien régulier du bâtiment soit réalisé pour éviter d'avoir à faire face à de trop grosses dépenses. Monsieur PALITO propose d'étudier un programme d'enduit des murs et de faire chiffrer une aile aux Compagnons de Saint Jacques qui ont travaillé sur le monument aux morts. Il ajoute que la peinture du portail est également à prévoir.

Madame TURBE explique qu'une souscription a été lancée en juin pour le remplacement de l'orgue et que les 22 000 € récoltés vont permettre son installation dès avril 2019.

- *La réhabilitation du bâtiment de la bascule de Thomazeau sera aussi à étudier courant 2019.*
- *En 2019 nous souhaitons également revoir l'éclairage dans les rues avec en particulier un nouvel éclairage pour les fêtes de fin d'année et une coupure nocturne*

déconnectée de l'éclairage public pour les lumières décoratives ou de mise en valeur des bâtiments.

Au sujet des projets 2019, Monsieur PALITO donne les précisions suivantes :

- reste un marché à signer et notifier pour la construction du local du terrain du Ventoux
- les sanitaires du square seront installés près de l'emplacement des existants à l'angle du parking des Lilas et qu'il est maintenant urgent d'en prévoir les réseaux avant la réalisation des finitions de voirie

11.2 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 18 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui expose le compte-rendu de la Commission « Espaces verts » du 18 décembre 2018.

1. BILAN DE SAISON 2018

Madame TURBE expose un bref bilan de la saison 2018 en matière de personnel et de fleurissement.

1.1 - Personnel

Au niveau du personnel, Madame TURBE est globalement satisfaite du travail assuré par Fabrice et Jérémy qui, après une deuxième saison, connaît bien le village, est de bonne volonté et polyvalent.

A cela s'ajoutent les brigades vertes intervenues cette année même l'été pour le balayage du centre permettant de libérer les agents de la Commune pour le nettoyage des sanitaires et du local poubelle du marché.

Madame TURBE pointe néanmoins deux axes d'amélioration :

- *Mettre fin au désherbage des pieds d'arbres pour éviter de blesser les sujets,*
- *Diviser la brigade en deux groupes pour une meilleure efficacité du service.*

1.2 – Fleurissement/Arrosage

Au niveau du fleurissement, la commission note que les jardinières et palox d'entrée de village ont gardé une bonne tenue toute la saison. Par contre, un point est à améliorer en matière d'arrosage des arbustes et arbres plantés depuis 2 ans au moins. Pour cela, il est prévu d'acquérir du matériel adapté pour arroser efficacement avec des volumes d'eau conséquents, soit environ 150l d'eau par arbre tous les 3 à 4 semaines.

2. CAMPAGNES D'ARROSAGE ET D'ELAGAGE

2.1 – Campagne d'arrosage

Pour 2019, il convient de programmer la campagne d'arrosage pour éviter les travers de 2018.

Une attention particulière sera apportée aux secteurs suivants :

- *Parking de Thomazeau dont la haie de griséline a été replanté cet automne. En outre, il proposé de mettre en place un stop roue au moyen de rondin de bois pour protéger la haie des véhicules.*
- *Rond-point de Thomazeau partiellement équipé en arrosage automatique.*

Objectifs 2019 :

- *Planifier le travail du saisonnier en charge de l'arrosage :*
 - *3 jours pour l'arrosage des jardinières,*
 - *1 jour dédié à l'arrosage des arbres,*
 - *5-6 mois d'avril à septembre,*
- *Recenser les plantations de 2 ans et moins ;*
- *Définir un plan d'arrosage des arbres sur 3 à 4 semaines ;*
- *Acquérir du matériel adapté : remplacement pompe électrique existante ou achat tonne et pompe pour un débit plus grand (charge totale < 1 tonne).*

2.2 – Campagne d'élagage

En prévision d'une campagne d'élagage à l'automne 2019, il convient d'établir une programmation pluriannuelle à l'instar de ce qui est fait pour l'hydrocurage du réseau de pluvial.

Pour ce faire et avec l'expertise de la société PAYSAGE ROBIN, il est convenu de :

- *Recenser tous les arbres urbains,*
- *Définir un plan d'élagage sur 3 à 4 ans,*
- *Former les arbres sans les dénaturer,*
- *Suivre l'état sanitaire des arbres.*

Dominique BAESJOU expose à la commission ses interrogations concernant l'état et le devenir des arbres avenue d'Antioche donc certains sujets sont tombés récemment. Monsieur PALITO répond que l'avenue d'Antioche devait faire l'objet d'un projet de réaménagement en 2019 mais qui sera reporté au-delà de 2021 considérant les travaux de reconstruction de

La Maline qui vont générer du trafic sur cet axe. Néanmoins, sans compromettre le projet futur, le côté nord de l'avenue pourrait être replanté.

Par ailleurs, au vu des récents aménagements qui ont nécessité d'abattre plusieurs sujets au grand damne de certains administrés, il est proposé de mieux expliquer la politique communale en matière de plantation et de renouvellement des sujets en démontrant au final que le bilan arbres plantés/arbres abattus reste positif.

La campagne d'élagage 2019 portera sur les secteurs suivants : square, place Carnot, rue de Joachim, avenue du Mail, place du marché, parking des Guignols, avenue de Nouralène, avenue du Peu Ragot, parking du Levant, cour de l'école, avenue du Moulin des Sables, rond-point Crédit Agricole et tilleul salle des associations.

3. AMENAGEMENTS

3.1 – Square

Comme évoqué lors de réunions précédentes, Madame TURBE représente le projet d'acquisition et d'équipement de la partie détente du square en mobilier ludique.

Monsieur PALITO souligne que le village est faiblement doté en espaces de pique-nique nécessitant d'avoir une réflexion globale à ce sujet.

La commission demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en place 3 tables de pique-nique dans le square.

Il est également proposé de remplacer les bancs (remplacement assise par un plateau de bois) et tables de pique-nique à Goisil dans un esprit naturel.

4. PLANTATION ET FLEURISSEMENT

4.1 – Plantation terreplein

Au vu de son état actuel, il est suggéré de replanter le terreplein central situé au niveau du passage en deux temps RD735 au moyen de rosiers buissons et d'y installer des goutteurs pour une bonne reprise des végétaux.

4.2 – APSC

La commission étudie la demande de l'APSC d'être impliqué dans le fleurissement et le nettoyage du village.

Madame TURBE propose de rencontrer M. De LAFORCADE, Président de l'APSC, pour en discuter et exposer le mode de fonctionnement, la fréquence des réunions de travail et demander la désignation de personnes référentes au sein de l'association pour être informés des études et travaux projetés, voire d'être ponctuellement consultés sur certains dossiers.

4.3 – Sachets de graines

Madame TURBE informe la commission que la Commune dispose de sachets de graines offerts gracieusement par le magasin Carrefour Contact à l'occasion du « marché aux fleurs » organisé en mai 2017.

Pour ne pas les perdre, il est proposé d'associer les habitants au mois de l'Environnement qui aura lieu en avril sur le thème : « La nature au coin de ma rue : découvrir et préserver la biodiversité des villages ». En ce sens, un petit article est prévu dans le Kiosque N°39, dans la rubrique « Fiches pratiques » qui sortira à l'occasion des vœux du Maire du 4 janvier avec pour titre : « plantez et fleurissez votre rue et vos pieds de maison ».

La commission prend acte de cette initiative.

5. LABELLISATION

Madame TURBE propose de valoriser les actions communales en matière d'entretien et de désherbage du village avec le label « Terre Saine ».

Considérant l'obligation zéro phytosanitaire désormais imposée aux Communes, l'objectif est de mieux informer et communiquer avec un affichage visible en entrée de village et favoriser la compréhension et l'acceptation des herbes non désirées.

Fabrice DELAGE alerte néanmoins des contraintes inhérentes à cette démarche comme en matière d'évacuation des déchets où il est prôné une réutilisation sur place des résidus de broyage.

A ce sujet, la Direction Environnement du Département peut assister la Commune pour aller dans ce sens.

La commission est favorable à recevoir l'aide des services départementaux afin d'étudier les avantages et inconvénients avant de s'engager officiellement dans cette démarche.

6. QUESTIONS DIVERSES

La commission acte également la nécessité de remettre en état les massifs de la salle des associations.

Une discussion s'instaure au sujet du projet d'installation de tables de pique-nique dans le square.

- des poubelles à chaque table doivent-elles être installées ? Pour une période d'essai d'une année ?
- des tables avec bancs ne vont-elles pas inciter au tapage nocturne déjà important dans le square ?
- si ces installations posent problème et doivent être enlevées, peut-on les réutiliser par exemple au niveau de l'arrière plage de Goisil ?

- plutôt que d'investir sans en connaître l'impact, peut-on récupérer les tables et bancs du Petit Noue qui ne sont pas utilisés ?

Le Conseil Municipal vote à main levée et décide de récupérer les tables et bancs du Petit Noue pour les installer dans le square par

- votants : 14
- pour : 11
- contre : 0
- abstentions : 3

Concernant le label « Terres saines », Madame TURBE indique que rendez-vous est pris auprès du département le 5 février prochain.

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

12.1 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique que les travaux sur le pont de Ré provoque des retards sur les divers chantiers de voirie, notamment les enrobés car les engins sont trop lourds pour pouvoir franchir l'ouvrage en ce moment.

Il informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion locale le 31 janvier prochain de 18 H à 20 H salle des associations, dans le cadre du grand débat national initié par le Président de la République. Il précise que toutes les Communes de l'île de Ré organiseront un débat chez elles entre le 30 janvier et le 1^{er} février.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 5 décembre 2018 au 21 janvier 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

12.2 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 20 février à 18 H 00 sous réserve que l'ordre du jour soit suffisant et le vote des budgets supplémentaires est prévu pour la séance suivante, le lundi 25 mars à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 H 10